



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 445-24, 551, 552, 553

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NO 445-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 445 SUR LES TARIFS, notamment afin d'ajuster les tarifs applicables au camp de jour.

RÈGLEMENT NO 551 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

RÈGLEMENT NO 552 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET D'ADJUDICATION DE CONTRATS

RÈGLEMENT NO 553 – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Que ces règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ces règlements entrent en vigueur le 19 décembre 2019.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 19 DÉCEMBRE 2019.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière